Cofinancé par l'Union européenne

FICHE DE PRESCRIPTION

A transmettre par mail à olivier.desaintdenis@portesdusud.eu
Toute fiche incomplète ne sera pas traitée

** Pour les bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation d'accompagnement, vous devez faire une demande d'EPT auprès du Pôle Territorial de Solidarité*

Organisme et commune du prescripteur :
Nom du prescripteur :
Date de l'entretien :

NOM : **PRENOM :** H : ☐ F : ☐

Adresse sur Talence, Gradignan ou Villenave d'Ornon :

Tél : Mail :

Nationalité : ☐ Française ; ☐ UE ; ☐ Hors EU : ..... Date de naissance :

Nombre d'enfant(s) : Mode de garde prévu :

Moyen de locomotion : ☐ transport en commun ; ☐ vélo ; ☐ mobylette ; ☐ voiture ; ☐ autres

Formation initiale :

Autres accompagnements réalisés (type PLIE, AIM…) :

Inscrit France Travail : OUI ☐ NON ☐ N° identifiant :

Numéro CAF ou RSA : Structure référente :

**Rappel : Si la personne est bénéficiaire du RSA soumis, demande de passage en EPT à réaliser par vos soins.*

3 CRITERES D'ELIGIBILITE A REUNIR POUR UNE INTEGRATION PLIE :

I - CRITERES ADMINISTRATIFS (à minima 1 critère obligatoire) :

☐ Chômeurs de longue durée et de très longue durée inscrits ou non à France Travail,

☐ Personnes bénéficiaires de minima sociaux, à préciser :

- ☐ Revenu de solidarité active (RSA),
- ☐ Allocation de Solidarité Spécifique (ASS),
- ☐ Allocation aux Adultes Handicapés (AAH),

☐ Chefs de famille monoparentale,

☐ Personnes séniors de plus de 52 ans,

☐ Personnes relevant des quartiers de la Politique de la ville (ZUS et territoire de veille),

☐ Personnes reconnues Travailleurs Handicapés (prescription exclusive par France Travail)

☐ Jeunes de - 26 ans sans qualification opérationnelle sur le marché du travail, ou dans le cadre de la Clause sociale d'insertion, (prescription exclusive par la Mission Locale)

NOM : **PRENOM :**

II - FREINS SOCIAUX (à minima 1 critère obligatoire) :

☐ Personnes bénéficiaires de minima sociaux : Revenu de solidarité active (RSA), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH),

☐ Difficultés d'ordre de la santé et/ou du logement et/ou judiciaire et/ou financier et/ou de la situation familiale.
Si oui, préciser :

- ☐ Difficultés d'ordre de la santé
- ☐ Difficultés d'ordre du logement
- ☐ Difficultés d'ordre judiciaire
- ☐ Difficultés d'ordre financier
- ☐ Difficultés d'ordre de la situation familiale

+ AVIS MOTIVÉ DU PRESCRIPTEUR OBLIGATOIRE EXPLICITANT LES FREINS SOCIAUX :

III – FREINS PROFESSIONNELS (à minima 1 critère obligatoire) :

☐ Personnes bénéficiaires de minima sociaux : Revenu de solidarité active (RSA), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH),

☐ Personnes inscrites dans un parcours intégré d'accès à l'emploi,

☐ Mobilité (en lien avec l'emploi recherché),

☐ Expérience et/ou formation : obsolètes et/ou inadaptées au marché du travail

☐ Réorientation (hors choix personnel avec problématique identifiée)

☐ Non maitrise des outils de la recherche d'emploi

+ AVIS MOTIVÉ DU PRESCRIPTEUR OBLIGATOIRE EXPLICITANT LES FREINS PROFESSIONNELS :
(NB : L'avis motivé doit être objectivé avec des éléments concrets)

Fiche remise en main propres au demandeur d'emploi ou, si adressé par mail, en format chiffré (7ZIP ou tout autre logiciel de chiffrement.

CADRE RESERVE AU PLIE / DECISION CIS :

Référent : …….. Date du CIS ……/……/……

☐ **ENTREE** date le :… … /… …../….. …….. Justificatif : ☐……..

☐ NON INTEGRATION - Motif de la décision :

☐ Refus du candidat ☐ absences aux rdv ☐ Hors critères …… ☐ Autre ……

SORTIE : Date ……/……/……

Nature : ☐ Sortie positive
☐ Autre sortie
☐ Rupture/Abandon

Motif ……

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le but de vous accompagner vers l'emploi. Les informations enregistrées sur la plateforme Up Viesion sont transmises au PLIE Portes du Sud, dont le responsable de traitement est Madame Marie DESOBRY, en vue d'établir votre éligibilité à votre intégration dans ce dispositif. Ce traitement ne fait pas l'objet d'une décision automatisée et les informations recueillies ne font l'objet d'aucun transfert hors Union Européenne.
Ces données sont conservées conformément aux règles en vigueur du FSE (Article 141 du Règlement UE n° 1303/2013).
Le Délégué à la Protection des Données du PLIE Portes du Sud est Madame Véronique Pelletier.
Conformément à l'article 34 de la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en vous adressant par courrier à PLIE Portes du Sud, Château de l'Ermitage 26 avenue Jean-Larrieu, 33 170 Gradignan ou par mail à frederic.saunier@portesdusud.eu en joignant une copie de votre pièce d'identité signée.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80 715 / 75 334 Paris Cedex 07 ».

Cofinancé par l'Union européenne

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
AVEC LA FICHE DE PRESCRIPTION

Pour tous les candidats	• Pièce d'identité et CV

CRITERES ADMINISTRATIFS d'ELIGIBILITE	**PIECES A FOURNIR par le prescripteur**
• Chômeur de longue durée inscrit à France Travail	• Justificatif France Travail (avis de situation et loi de finances, capture d'écran)
• Bénéficiaire du RSA ou de l'AAH	• Justificatif CAF (avis de situation et attestation de paiement)
• Bénéficiaire de l'ASS	• Justificatif France Travail (attestation des périodes d'inscription)
• Chef de famille monoparentale	• Justificatif CAF (avis de situation et attestation de paiement)
• Personne relevant des quartiers politiques de la ville	• Justificatif de domicile
• Personne ayant une RQTH	• Avis MDPH
• Jeune de moins de 26 ans sans qualification opérationnelle	• Le CV, la carte d'identité et copie écran logiciel